

## Règlement des Cadichons

1. Avant son installation toute personne doit passer par l'accueil pour son inscription. Son emplacement lui sera indiqué par le propriétaire.
2. **Les arrivées** dans le locatif sont prévues entre **16 heures et 18h 30**, les départs avant 10h 30.
3. **Les arrivées** pour les campeurs après 12 heures et les départs avant 12 heures et signalées la veille.
4. Le solde de la réservation est à payé **1 mois avant la date d'arrivée**. (pour le locatif: studio, yourte,roulotte .... Et les randonnées avec les ânes sur plusieurs jours)
5. Toute personne désirant recevoir des amis est prié de demander l'autorisation aux propriétaires.
6. Nous demandons à tous de **se déchausser à l'entrée du sanitaire**, et de passer le racleau après sa douche. Vous aimez trouver des sanitaires propres, pensez-y quand vous les quittez.
7. Des poubelles sont à votre disposition proche des sanitaires. **Attention au tri sélectif**.
8. Il est interdit de faire du feu ainsi que des barbecues, ceci pour éviter tout risque d'incendie.
9. Pour les mêmes raisons nous attirons l'attention des fumeurs, pas de mégots au sol, utilisez des récipients. (ne pas fumer dans le locatif)
10. Il est interdit de cuisiner et de manger dans les yourtes.
11. La circulation des voitures est interdites, **les voitures restent au parking** à l'entrée de la propriété. Le déchargement se fait à l'aide de brouettes.
12. Respectez à tout moment les autres vacanciers et la quiétude des lieux. Pour ces mêmes raisons nous demandons **qu'en soirée, après 21 heures les jeux soient calmes et non bruyants**.
13. Pour votre sécurité, nous vous demandons de ne pas pénétrer dans les enclos des animaux : ânes et chevaux
14. Pour le bien être des animaux, ne leur donner rien à manger sans l'autorisation des propriétaires.
15. Les chiens ne sont **pas acceptés**.
16. La table d'hôte (sous réservation) est servie à 19h 30 les petits déjeuner entre 8h30 et 9h00
17. En cas de départ anticipé, l'ensemble du séjour reste dû.
18. En cas d'annulation du contrat par le propriétaire (cas de force majeure), les sommes versées par le client seront remboursées, sans autres indemnités.

**En cas de non respect du présent règlement, les propriétaires se réservent le droit de demander le départ anticipé des clients concernés. L'ensemble du séjour restant dû par le client.**